

FOSSIL FREE POLITICS: REVENDICATIONS DÉTAILLÉES



Justification générale:

Afin d'éviter l'effondrement climatique, les réserves de gaz, pétrole et charbon doivent rester dans le sous-sol. Depuis des décennies, les lobbies de l'industrie des énergies fossiles ont pollué nos politiques publiques pour protéger leurs profits. Les entreprises fossiles ont essayé de nier la science sans relâche, et ont retardé, affaibli, et saboté toute action climatique – en pleine conscience que leur activité réchauffe la planète et détruit des communautés partout dans le monde. Leur modèle d'activité tue notre présent et notre futur.

Pour avancer, nous devons nous assurer que nos politiques climatiques et d'énergie soient menées dans l'intérêt général. Nous avons besoin d'établir une séparation qui protège nos institutions démocratiques et nos prises de décision des interférences de l'industrie fossile, imitant ce qui a déjà été fait contre les lobbyistes du tabac : plus de rendez-vous privés, de partenariat ou de collaboration, plus de conflits d'intérêts (y compris dans les institutions européennes et onusiennes).

Il nous faut une politique libérée des énergies fossiles – avant qu'il ne soit trop tard.

Concrètement, cela signifierait:

1) Mettre en place un garde-fou pour interdire à l'industrie pétrolière et gazière l'accès aux processus de décision: Finis les réunions de lobbying, les sièges au sein des organes de conseil et d'expertise, les rôles dans les organismes de recherche gouvernementaux.

Cela veut dire (liste non exhaustive):

- **En finir avec les réunions de lobbying** avec les représentants de l'industrie des énergies fossiles, mais également les interactions avec les organisations ou individus qui œuvrent à défendre les intérêts de cette industrie (sociétés de conseil et de relations publiques, cabinets juridiques, think tanks);
- Les interactions avec l'industrie fossile **ne doit être autorisée** que si elles sont **strictement nécessaire** afin de permettre aux législateurs, organismes de réglementation ou autorités publiques de réguler efficacement cette industrie, et accélérer la transition vers une Europe sans énergies fossiles;
- Lorsque des interactions ont lieu, elles doivent être sollicitées par des agents publics ou législateurs, et être menées de façon transparentes (audience publique, notification publique préalable, compte-rendus de réunions);
- Les entreprises des énergies fossiles et leurs représentants ne peuvent plus siéger dans les **organes consultatifs ou d'expertise des institutions publiques** (cela s'applique aussi aux représentants de ces entreprises qui interviennent "à titre personnel");
- Les entreprises fossiles et leurs représentants doivent être **exclus des organes de recherche publics**.

2) Prévenir les conflits d'intérêts des décideurs: Fini le grand manège entre la fonction publique et l'industrie fossile ; finis les postes complémentaires ou détachements dans le privé ; fini le recrutement de consultants dans l'industrie.

Cela veut dire (liste non exhaustive):

- **En finir avec le pantouflage** (appelé aussi portes tournantes) en introduisant des restrictions sur le passage du secteur public vers le secteur de l'industrie fossile, et vice versa (périodes de gel de 5 ans pour les fonctionnaires, 10 ans pour les hauts fonctionnaires, ministres etc., plus de détachements, d'années sabbatiques ou de stages du personnel de l'industrie fossile au sein du gouvernement et inversement);
- Les parlementaires **ne peuvent plus avoir d'activité complémentaire** en lien avec l'industrie fossile, directement ou indirectement (comme par exemple dans des sociétés de conseil qui offrent leurs services aux entreprises fossiles);
- Les autorités publiques **n'engagent pas de sociétés de conseil ou d'autres prestataires** dans le cadre d'élaboration de politiques climatiques ou énergétique si ces derniers travaillent pour des entreprises de l'énergie fossile.

3) En finir avec le traitement de faveur réservé à l'industrie fossile:

Finie la participation aux négociations sur le climat ; finies les places au sein des délégations gouvernementales lors des négociations internationales ou missions commerciales ; finies les subventions et les mesures d'incitation pour l'utilisation de combustibles fossiles et leur utilisation prolongée.

Cela veut dire (liste non exhaustive):

- **Exclure** les entreprises de l'industrie des énergies fossiles **des délégations** nationales, régionales ou européennes aux **négociations internationales** et aux **missions commerciales** dans des pays tiers;
- **Plus de subventions publiques** ou autres types d'incitation, y compris de régimes fiscaux préférentiels, pour l'utilisation de combustibles fossiles ou pour des activités qui promeuvent ou visent à prolonger l'utilisation des combustibles fossiles.

4) Rejeter les partenariats avec l'industrie fossile: Finis le sponsoring et les partenariats ; finies les plateformes d'échange avec les représentants de l'industrie ; finie l'organisation ou la participation aux événements de l'industrie ; finis les dons aux partis ou aux candidats.

Cela veut dire (liste non exhaustive):

- Les gouvernements et/ou décideurs politiques **n'acceptent plus de sponsoring, partenariats ou d'autres dons/cadeaux/soutien directs ou indirects** de la part d'entreprises de l'énergie fossile ou leurs représentants;
- Les représentants de l'autorité publique **ne participent plus aux événements, débats ou activités sponsorisés par l'industrie fossile**, et **n'invitent plus les entreprises fossiles** et leurs représentants aux débats publics, événements ou autres activités;
- Les entreprises fossiles et leurs représentants (sociétés de conseil et de relations publiques, cabinets juridiques) **ne sont plus autorisés à organiser des événements, expositions ou autres activités dans les bâtiments publics** (gouvernement, parlement etc) au niveau national et européen.
- Les partis politiques, les élus et leurs groupes de campagne ne doivent plus accepter d'argent ou de donations en nature de la part de l'industrie fossile.

Il y a suffisamment de ressources et de capacité administrative aux niveaux régional, national et européen pour mettre en œuvre et suivre ces mesures politiques. Elles doivent être accompagnées de mécanismes d'application et de sanction efficaces.